

Postulat Bernard Martin

AGRICULTURE ET CLIMAT

Contribution de l'agriculture vaudoise à la régulation du climat.

Couple « innovation sur le marché du carbone »

et paiements directs (prestations écologiques).

Introduction

Les changements climatiques sont maintenant une évidence. Notre canton les subit déjà : violence des tempêtes, fonte des glaciers, raréfaction de la neige, glissements des terrains dus au réchauffement du permafrost, modifications de la faune et de la flore. Selon les régions, certaines sécheresses, inondations et érosions pourraient être liées à ces bouleversements.

Des experts planchent sur des moyens de limiter les émissions de CO₂, ou d'en fixer. Dans l'idée des « puits de carbone », un moyen y contribuera : la réintégration du carbone dans les terres agricoles sous forme d'*humus* et d'*organismes utiles*, gigantesque réceptacle carboné.

Rappel

Le carbone circule sur la Planète. De l'atmosphère, il est capté par les plantes, algues et microorganismes. Sur les continents, les plantes *riches en carbone provenant de l'atmosphère* se décomposent à leur terme : elles sont consommées par des myriades d'organismes tels que vers de terre et autres invertébrés, bactéries, champignons et algues microscopiques, etc., eux-mêmes *riches en carbone fournit surtout par les plantes*. L'humus, substance brun-noir de la terre fertile, *riche aussi de ce carbone-là*, est le résultat de cette décomposition.

Ce fonctionnement est à la base du présent postulat qui propose les grandes lignes d'une nouvelle approche globale.

Le capital carbone des terres

Nos terres, souvent cultivées très intensivement, ont perdu une grande partie de leur humus et de leurs organismes. Une des causes principales : la carence de restitution à la terre de matières végétales, ligneuses et cellulosiques.

Les sols agricoles vaudois sont parmi les plus vastes de Suisse. Vulnérables en termes de perte en Carbone, ils pourraient bientôt devenir « *puits de carbone* » par des moyens naturels : la reconstitution des humus et des organismes du sol, laquelle entraîne de grands avantages : amélioration de la porosité de la terre et de la rétention de l'eau, lutte contre l'érosion, augmentation de la fertilité minérale naturelle.

Selon les terroirs, les sols cultivés de nos régions contiennent actuellement de l'ordre de 40 - 60 tonnes (moyenne) de carbone à l'hectare. Un sol agricole « à l'équilibre » en compte entre 100 à 130 tonnes/ha. Nous en avons perdu environ 60 – 90 tonnes/ha, principalement des humus et des organismes du sol.

En admettant que l'agriculture vaudoise, qui utilise environ 100'000 hectares de sol, reconstitue chaque année 2 tonnes de carbone organique par ha sous forme d'humus, racines et organismes, tout en diminuant les émissions en CO₂ provenant de la minéralisation excessive du sol, cette reconstruction représenterait un puits de carbone additionnel de l'ordre de 200'000 tonnes/an. C'est-à-dire en dix ans : 2 millions de tonnes de C.

De quoi interroger les acteurs sur le marché du carbone !

Depuis le Protocole de Kyoto, l'agriculture vaudoise a l'opportunité remarquable d'entrer en bourse. Elle est susceptible d'être créditrice en termes d'échanges carbonés européens : des quotas de carbone seraient « rachetables » par des allocataires industriels, énergéticiens, pétroliers. Les quotas des carbone étaient estimés en Europe à 200 millions de tonnes de CO₂ à fin 2006, la tonne à ²⁰ euros. Sur les dix années à venir, nos terres cultivées cantonales auraient donc 2 millions de tonnes de C à vendre au prix actuellement estimé à 20 euros la tonne soit au total : 40 millions d'euros. Pour comparaison, la Suisse prévoit qu'à l'horizon 2010, les émissions de CO₂ soient réduites de 10% par rapport aux émissions de 1990, soit une diminution de 4 millions de tonnes de CO₂. Des plus, la loi prévoit une taxe pour les émissions de 210.- /t. de CO₂ produit.

De plus l'opération mériterait aussi un soutien supplémentaire sous forme de nouveaux paiements directs cantonaux (Ecoprest). En effet, améliorer la porosité et la capacité de rétention de l'eau dans le sol, lutter contre l'érosion (œuvres d'intérêt public de longue haleine), justifierait un soutien financier au titre de prestation écologique. La Confédération prévoit une participation fédérale d'environ 80 % du budget si notre canton investit 20 %.

Contexte agricole, économique et social

Des lois du marché dures, axées uniquement sur les échanges commerciaux dans une perspective de court terme, entraînent d'immenses difficultés financières pour une grande partie de nos agriculteurs, sans compter les dégâts écologiques et sociaux. Heureusement, les paiements directs (et autres contributions écologiques) constituent un apport économique précieux et légitime tant pour le monde agricole que pour l'environnement et les consommateurs.

Ces paiements s'avèrent actuellement insuffisants. Pire, le projet de politique agricole 2011 (dossier en cours au Parlement fédéral) semble vouloir diminuer l'enveloppe budgétaire destinée aux paiements directs et prestations écologiques. Au plan du commerce international, l'OMC ne prend pas en compte la nécessité de prestations écologiques.

Conclusion

Les professionnels de la terre, en recherche de nouveaux marchés et produits, possèdent ce bien *capital* qu'est la terre fertile vivante et riche en carbone, susceptible de prendre de la valeur ajoutée : le « marché » du carbone est une réalité portée par de puissants leviers, une opportunité à saisir. Les techniques de mesures et les protocoles d'accord ne cessent de progresser (nouvelle Directive européenne sur les sols). En parallèle, de nouveaux paiements directs liés aux équilibres des terres (eau, érosion, biodiversité) correspondent à des besoins essentiels.

Quelques moyens techniques d'action

En conséquence, dans le droit fil de ce qui précède, les sciences de la terre montrent de nouvelles voies d'applications et soutiens techniques en vue d'accroître naturellement le stock carboné des terres à moyen et long terme, par exemple :

- Aération, brassage des fumiers, lisiers et purins
(au bilan, les milieux aérobies favorisent la formation d'humus).
- Mise en équilibre des fumiers, lisiers, purins grâce à des compléments carbonés végétaux
(rapport carbone/azote. Celluloses, hémi-celluloses et lignines. Humus stable).
- Appui technique aux épandages de couvertures végétales de surface et composts externes.
- Soutien aux moyens de transport et épandeuses à fumiers et compost.
- Encouragement aux restitutions de pailles, roseaux de Chine, alternances de prairies, semis directs / non labour, toutes techniques hautement favorables en terme d'humus.

Le Grand Conseil prie donc le Conseil d'Etat de bien vouloir étudier ce concept, le projet de paiements directs cantonaux novateurs couplés à un appui institutionnel aux professionnels de la terre concernant le marché du carbone sur les plans vaudois, suisse, européen.

Bernard Martin
Yverdon-les-Bains, le 13 février 2007

Annexes A et B : quelques sources scientifiques, citations, bibliographie.